

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
21 septembre 2020

---

**Présents:** M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, ~~PIRON~~, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, ~~STOFFELS~~, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 37.- CULTES - Fabrique d'église Saint-Martin - Compte 2019 - Document complémentaire  
Modification du résultat - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'extrait bancaire reprenant le versement de 839,00 € à M. BOURSE, Trésorier de ladite fabrique déposé à l'administration le 10 juillet 2020;

Revu sa décision du 25 mai 2020 par laquelle il approuvait le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Martin avec un boni de 3.736,27 €;

Revu le compte 2019 dressé et approuvé par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin en sa séance du 11 mars 2019;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. PIRON, Conseiller communal, s'est retiré de la salle des délibérations;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal;

Par 27 voix et 7 abstentions (ECOLO et P.T.B.),

APPROUVE

la modification apportée à sa décision du 25 mai 2020 portant le boni du compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Martin à 2.897,27 €.

La présente délibération sera publiée par voie d'affichage et sera transmise au Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin et à l'Evêché de Liège, organe représentatif du culte.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE